

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
Le 30 septembre 2025

Date d'affichage :
Le 30 septembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

Quorum : 06

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 octobre à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, Maire de BARCY.

Étaient présents : M. Pierre-Edouard DHUICQUE, Mme Katia POUGET-VACHER, Mme Anielle GRONDIN-FUZELLIER, M. Gérald SCHROEDER, Mme Marie-Christine RENARD, M. Sébastien BRAYER, M. Sébastien CHARPENTIER, M. Nicolas CODRON.

Absent excusé : M. Guillaume VAYSSE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Katia POUGET-VACHER élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025,
2. Actualisation du règlement du cimetière de Barcy et de son organisation administrative,
3. Décision concernant un avenant aux marchés de travaux de la restauration partielle de l'église Sainte-Geneviève,
4. Délibération concernant la modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint,
5. Proposition de signature de la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale Intercommunale,
6. Décision modificative budgétaire,
7. Point d'étape concernant la Maison des Assistantes Maternelles :
 - a. Analyse du budget
 - b. Organisation
 - c. Modification des travaux
 - d. Signature de la proposition commerciale d'E.D.F
8. Point d'étape concernant la révision du P.L.U,
9. Renouvellement de la convention tripartite de l'entretien des microstations,
10. Points divers et question diverses.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2025

DÉCIDE

Article 1 :

de signer les avenants ci-dessous :

LOT 04 – VITRAIL ET SERRURERIE

VITR'ART

Montant initial du marché : 91 440,00 € HT

Montant HT du présent avenant n°1 : 6 710,00 € HT

soit 7,34 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 04 : 98 150,00 € HT

Nouveau montant total des marchés : 811 842,63 € HT

Article 2 :

Ampliation de la présente décision est adressée au Comptable public assignataire de Meaux et au Sous-Préfet de Meaux.

Vote : Pour (8), Contre (0), Abstention (0).

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR L'ADHÉSION DES COMMUNES VERT-SAINT-DENIS, RÉAU ET LIEUSAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser, au budget de l'exercice 2025, la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre - N° article	Libellé	Montant
041 - 203 (recettes)	Avances commandes immo corporelles	+ 29 736.52 €
041 - 231 (dépenses)	Immobilisations corporelles en cours	+ 29 736.52 €

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les charges de personnel ainsi que les autres charges de gestion courante comptabilisées à l'article 64.

N'ayant plus de crédit budgétaire disponible au chapitre 012, Monsieur le Maire demande une modification en section de fonctionnement.

La modification se fait comme suit :

Chapitre - N° article	Libellé	Montant
011 - 615221	Entretien et réparations bâtiments	- 7 500,00 €
012 - 6411	Personnel titulaire	+ 3 000,00 €
012 - 6450	Charges de sécurité	+ 4 500,00 €
TOTAL		7 500.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE cette modification budgétaire.

Vote : Pour (8), Contre (0), Abstention (0).

**POINT D'ÉTAPE CONCERNANT LA MAISON DES ASSISTANTES
MATERNELLES**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la maison d'assistantes maternelles. Il précise auprès de l'ensemble du conseil municipal de l'importance d'avoir 4 assistantes maternelles très rapidement afin de pouvoir recevoir le solde des subventions et régulariser ainsi les factures des prestataires.

ACCEPTE les termes du contrat de maintenance des installations d'assainissement non collectifs rédigé par la société ASSISTEAUX,

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger et signer les contrats tripartis entre la commune, les propriétaires et ASSITEAUX.

Vote : Pour (8), Contre (0), Abstention (0).

POINTS DIVERS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Des contacts établis par la secrétaire de mairie concernant la possibilité d'avoir à Barcy un marché artisanal,
- D'une proposition commerciale de l'entreprise WIAME concernant la refaction des nids de poule,
- De la modification de l'heure de fermeture de l'éclairage public passant de 22H à 23H.

Mme Anièle GRONDIN-FUZELLIER informe le conseil de la prochaine date du deuil allemand.

M. Sébastien CHARPENTIER félicite la secrétaire de mairie pour l'animation de la page Facebook.

M. Nicolas CODRON demande des informations concernant la vente de foncier proposée à la commune de BARCY.

Séance levée à 22H30.

